

Statut, évolution et conservation des populations d'orchidées en Lesse et Lomme en 2026

Daniel Tyteca¹

Résumé : La région de Lesse et Lomme, en Belgique, est connue pour sa biodiversité importante, liée à une grande diversité de milieux, notamment sur des sols calcaires. L'article étudie le statut et l'évolution des trente-deux espèces d'orchidées répertoriées sur ce territoire, dont trois sont réputées disparues récemment. Les différentes espèces sont classées suivant la méthodologie de l'IUCN, appliquée à l'échelle locale, et les causes de la raréfaction ou de la disparition sont sommairement analysées. Des pistes en vue de l'amélioration de la conservation des orchidées sont brièvement discutées.

Mots clés : Orchidaceae ; Diversité ; Rareté ; Classification IUCN ; Lesse et Lomme

Summary. Status, trends and conservation of orchid populations in Lesse and Lomme (Belgium) in 2026

The Lesse and Lomme region in Belgium is known for its high level of biodiversity, linked to a wide variety of habitats, particularly those on limestone soils. This article examines the status and trends of the thirty-two orchid species recorded in this area, three of which are believed to have recently become extinct. The various species are classified according to the IUCN methodology, applied at a local level, and the causes of their decline or disappearance are briefly analysed. Suggestions for improving the conservation of orchids are briefly discussed.

Keywords: Orchidaceae; Diversity; Rarity; IUCN classification; Lesse et Lomme.

Introduction

La Lesse et Lomme est connue depuis longtemps pour ses richesses biologiques. François Crépin (1830-1903) est originaire de Rochefort, où il a commencé très tôt l'étude de la flore locale. En 1873, il vantait déjà "la richesse vraiment phénoménale de la florule de Han-sur-Lesse" et s'est "souvent plu" à énumérer à ses amis "le grand nombre d'espèces rares croissant à foison dans les ravins et les gorges, sur les collines et les rochers escarpés de cette intéressante localité" (Crépin 1873). Dès 1860 il est l'auteur du Manuel de la première Flore de Belgique et de ses diverses rééditions (p.ex. 10^{ème} édition, Crépin 1884). Bien que n'ayant jamais fait d'études, en 1876 François Crépin fut nommé Directeur du Jardin Botanique de l'État, poste qu'il occupa pendant 25 ans, jusque peu avant sa mort.

Par la suite, la dénomination « Lesse et Lomme », basée sur les deux principales rivières la traversant, est consacrée pour désigner une région plus ou moins étendue, qui suivant les usages va de Rochefort à Resteigne et de Auffe à Wavreille (Thill 1964) ou de On à Ponderôme et de Houyet à Bure (Tyteca 2008 ; Fig. 1). En prenant cette dernière acception, nous avons une région qui s'étale en Famenne occidentale, en couvrant donc la partie ouest de l'ossature calcaire de la Caestienne et de la plaine de la Famenne qui l'enveloppe (presque jusqu'à la frontière française), avec les premiers contreforts de l'Ardenne vers le sud et l'est, et du Condroz vers le nord et l'ouest (Fig. 1). Cette région, ainsi définie au sens très large, avec sa variété de types de sols, de milieux naturels, d'impacts humains, est utile et équitable notamment dans la confrontation avec la seule région wallonne qui puisse lui être comparée en termes de richesses naturelles, l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Les Orchidées ont souvent été prises comme indicateurs de la richesse du patrimoine naturel d'une région, du fait de leur sensibilité aux impacts humains et à la qualité de leur milieu naturel (Devillers et al. 2001 ; Bournérias, Prat et al. 2005 ; ...). Si on veut comparer les deux régions que l'on vient de citer, que nous noterons sous les sigles respectifs L&L et ESEM, en termes de leurs nombres respectifs d'espèces d'orchidées indigènes, on note que les deux régions abritent 30 espèces en commun (dont la liste apparaîtra plus loin), la L&L étant seule à accueillir deux autres espèces (*Epipactis microphylla* et *Platanthera bifolia* s.str.), et l'ESEM six autres espèces (*Epipactis leptochila*, *Limodorum abortivum*, *Gymnadenia odoratissima*, *Dactylorhiza incarnata*, *D. praetermissa* et *Ophrys sphegodes*), sur les 45 que compte la Région wallonne. Les deux régions apparaissent ainsi comme parmi les plus riches de notre pays en prenant comme indicateur le nombre d'espèces d'orchidées, avec un léger avantage pour l'ESEM.

Comme partout ailleurs, la région Lesse et Lomme a vu son patrimoine naturel régresser au fil des ans, pour toutes sortes de raisons qu'il n'est pas nécessaire de détailler ici, qui très brièvement parlant sont liées à l'emprise croissante des activités humaines sur le territoire, au changement climatique, à l'évolution des pratiques agropastorales, à la destruction des forêts et des zones humides, à l'utilisation abusive et croissante d'intrants nocifs

¹ Daniel.Tyteca@uclouvain.be

dans l'agriculture ... Les orchidées sont parmi les organismes les plus sensibles à ces différentes sources d'impacts. Nous allons ici examiner de façon détaillée comment les différentes espèces d'orchidées de L & L réagissent aux différents impacts évoqués, de façon à pouvoir énoncer un certain nombre de mesures potentielles qui peuvent être prises pour enrayer cette dégradation.

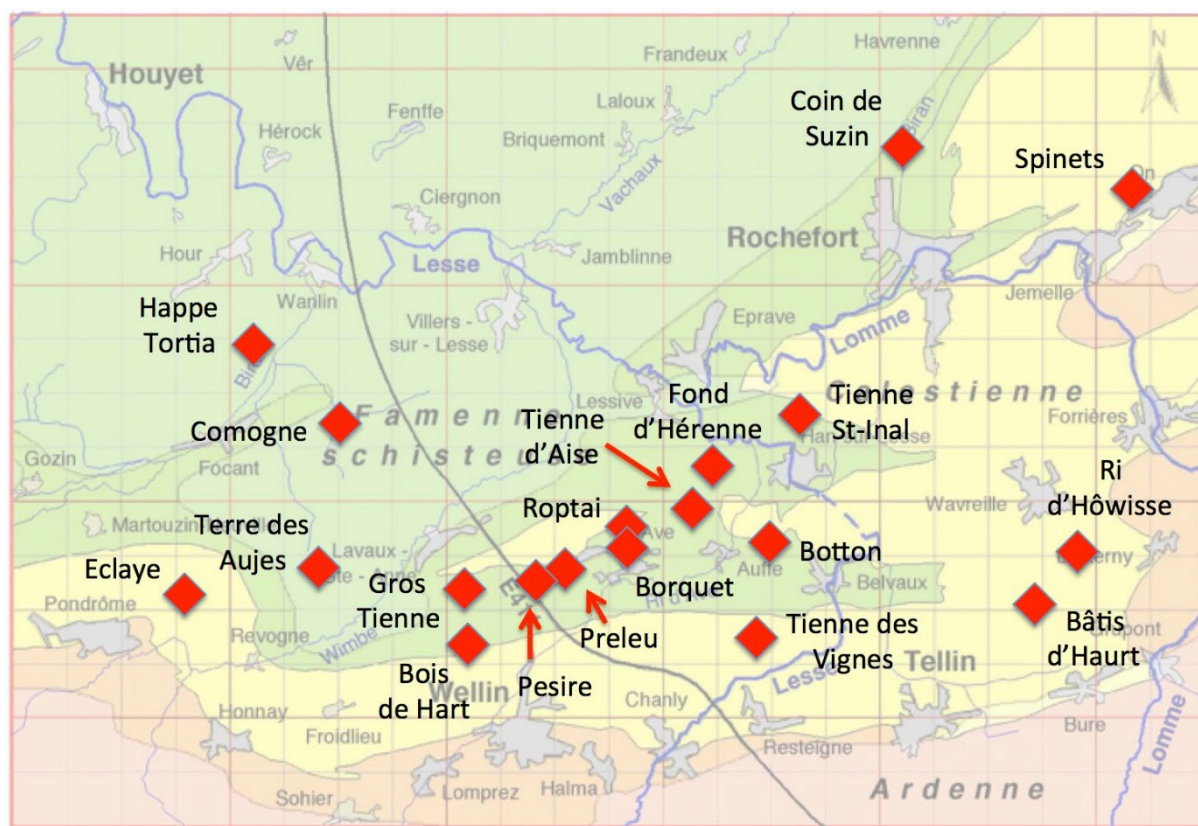


Fig. 1. – La région de Lesse et Lomme, au sens large considéré dans cette étude, avec indication de quelques-uns des sites majeurs érigés en réserves naturelles et évoqués dans cet article. La zone jaune traversant le centre de la figure est la Calestienne (ossature calcaire). Repris de Tyteca (2015).

L'évolution récente des populations d'orchidées en Lesse et Lomme

Les différentes espèces d'orchidées réagissent différemment aux impacts liés à l'activité humaine et aux mesures prises, parfois, en leur faveur. Nous nous proposons ici de les passer en revue, en prenant comme guide les différentes classes de rareté proposées par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature - <https://uicn.fr/especes/liste-rouge-mondiale/>). Pour ce faire, nous avons dressé le Tableau 1, où sont réparties les différentes espèces d'orchidées rencontrées en Lesse et Lomme – jusqu'à une époque récente.

Dans ce tableau, la dernière colonne (« Statut L Rouge ») indique les classes de raretés figurant dans la récente Liste rouge des espèces végétales publiée par la Région wallonne (Frankard et al. 2026). La deuxième colonne (« Statut L & L »), quant à elle, indique les mêmes classes de rareté, mais à l'échelle de la région de Lesse et Lomme. Ces dernières classes sont établies sur base des observations menées par l'auteur depuis plus de cinquante ans. L'évaluation n'est pas complètement quantitative (et établie à partir de bases de données comme observations.be) comme elle devrait l'être, mais plutôt basée sur la connaissance intime que l'auteur a vis-à-vis de chaque espèce, tenant compte des fluctuations dans les quantités année après année. Dans certaines catégories (en danger critique, CR), la correspondance entre statuts est parfaite ; elle l'est moins dans d'autres catégories, vu les différences de rareté que l'on peut percevoir entre les niveaux local et régional. Nous allons examiner en plus ou moins grand détail les situations des différentes espèces, ainsi réparties classe par classe.

Tableau 1. – Liste des espèces d'orchidées de Lesse et Lomme, réparties dans les différentes catégories de l'UICN. Dans les « espèces disparues au niveau local », l'année indiquée est celle de la dernière observation. Source des données : observations personnelles.

Espèces, statut	Statut L & L	Statut L Rouge	Espèces, statut	Statut L & L	Statut L Rouge
Disparues au niveau local (3)			Quasi menacées (8)		
<i>Epipactis palustris</i> (1992)	RE	CR	<i>Cephalanthera damasonium</i>	NT	VU
<i>Orchis militaris</i> (2003)	RE	EN	<i>Anacamptis pyramidalis</i>	NT	VU
<i>Platanthera bifolia</i> (2015)	RE	VU	<i>Anacamptis morio</i>	NT	EN
En danger critique (5)			<i>Orchis anthropophora</i>	NT	VU
<i>Goodyera repens</i>	CR	CR	<i>Orchis purpurea</i>	NT	VU
<i>Cephalanthera longifolia</i>	CR	CR	<i>Himantoglossum hircinum</i>	NT	VU
<i>Epipactis microphylla</i>	CR	CR	<i>Ophrys insectifera</i>	NT	EN
<i>Dactylorhiza viridis</i>	CR	CR	<i>Ophrys apifera</i>	NT	VU
<i>Neotinea ustulata</i>	CR	CR	Préoccupation mineure ou données insuffisantes (7)		
En danger (5)			<i>Epipactis helleborine</i>	LC	LC
<i>Epipactis atrorubens</i>	EN	VU	<i>Neottia ovata</i>	LC	LC
<i>Epipactis purpurata</i>	EN	EN	<i>Neottia nidus-avis</i>	LC	VU
<i>Epipactis muelleri</i>	EN	EN	<i>Platanthera chlorantha</i>	LC	LC
<i>Dactylorhiza maculata</i>	EN	VU	<i>Platanthera fornicata</i>	LC	DD
<i>Ophrys fuciflora</i>	EN	EN	<i>Gymnadenia conopsea</i>	LC	VU
Vulnérables (4)			<i>Androrchis mascula</i>	LC	LC
<i>Epipactis neglecta</i>	VU	CR			
<i>Dactylorhiza majalis</i>	VU	NT			
<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	VU	VU			
<i>Orchis simia</i>	VU	EN			

Espèces disparues au niveau local au cours des 35 dernières années (classe RE)

Le Tableau 1 montre les trois espèces concernées. Celles-ci se sont éteintes à peu près à raison de une tous les dix ans, depuis 1992. L'année indiquée au Tableau 1 est celle de la dernière observation connue. Passons ces espèces en revue :

1. *Epipactis palustris*

L'un des trois seuls épipactis connus en Lesse et Lomme à l'époque de Crépin (1884), il a subsisté au moins en une station située près d'Ave, en direction de Lessive, jusqu'en 1992, année de sa dernière mention explicite (Limbourg 1992). Par après, la localité a vraisemblablement disparu suite à l'extension de prairies existantes, pâturées par des vaches, sous la route au nord du Tienne de Boutai, dans le cours supérieur d'un ruisseau affluent de la Wimbe. L'épipactis des marais était autrefois relativement répandu dans la région : on le trouvait dans diverses « prairies humides semi-naturelles » (Thill 1964), notamment aux environs de Rochefort, Wellin, Lessive. La Fig. 2 donne une idée de l'abondance qu'on observait à cette époque ; c'est le mode de croissance habituel de l'espèce.



Fig. 2. – « Colonie d'*Epipactis palustris* dans une prairie sauvage à molinie bleue et silaus des prés. 28-7-62 » (Thill 1964).

2. *Orchis militaris*

L'orchis militaire a fait autrefois partie de la flore indigène de Lesse & Lomme. A la fin du 20^{ème} siècle, on le connaissait au moins, en très petites quantités, à trois endroits (d'ouest en est : Pondrôme – Malakoff ; Ave – Saut del Berbis ; Wavreille – Rouges Pierres). Sauf mention contraire, il s'est éteint doucement à ces trois endroits, dont les derniers repérés étaient Pondrôme et Wavreille, en 2003. Contrairement au cas d'*Epipactis palustris*, il n'y a pas eu destruction de site ; l'orchis militaire, qui était en situation précaire, s'est éteint « de sa belle mort ».

3. *Platanthera bifolia*

Le cas du platanthère à deux feuilles est beaucoup plus singulier que les deux précédents : ici, il y a deux circonstances, très différentes, aussi dramatiques l'une que l'autre. D'un côté, la découverte de la seule station connue de cette espèce dans notre périmètre est très récente (vers 2010, à Navaugle ; voir Fig. 3), découverte suivie très rapidement de l'attribution de son nom d'espèce – *P. bifolia* – de façon très restrictive, puisque la plupart des populations réputées appartenir à cette espèce dans la région calcaire se voyaient réattribuées à *P. fornicata* (voir les divers épisodes dans les *Barbouillons*, avec un récapitulatif dans Tyteca 2025).



Fig. 3. – *Platanthera bifolia*, avec une inflorescence de l'amourette, site de Basse-Navaugle, Navaugle (Rochefort), 1^{er} juillet 2012.

D'autre part, nos observations sur cette population se sont concentrées sur la période 2011 – 2015 ; après cela, dès 2015 ou 2016, nous devons nous rendre à la triste évidence : la population a été détruite ... pour des raisons de conservation de la Nature ! En effet, un article (Tyteca 2026b) relate les circonstances dans lesquelles le biotope en question a été plus que probablement « restauré » dans le cadre du programme Life – Elia, dont l'objet était de restaurer les prairies semi-naturelles sous les lignes à haute tension. Avec un résultat très spectaculaire en l'occurrence, puisque la biodiversité botanique a été de ce fait reboostée ... mais sans la présence de *Platanthera bifolia*, éradiqué sans doute par les travaux de terrassements rendus nécessaires pour la réhabilitation du site (Tyteca 2026b) ! On peut dire que le platanthère, lui, à peine réhabilité, a été aussitôt éradiqué de toute la région de Lesse et Lomme !

Espèces en danger critique (CR)

Nous classons ici les espèces « pour lesquelles il ne faudrait pas grand' chose pour qu'elles s'éteignent complètement » ; certaines d'entre elles sont peut-être déjà à classer dans la catégorie RE, « disparues au niveau local ». Reprenons-les une à une.

4. *Goodyera repens*

Autre situation dramatique que celle de la goodyère, orchidée bien sympathique que les botanistes et orchidologues de nos régions avaient appris à connaître dès 1903 (Pirsoul 1904). La goodyère s'est bien implantée, à cette époque-là, dans un biotope nouvellement créé, à savoir les plantations de pins sur terrain calcaire, destinées à fournir du bois de mine. La goodyère trouvait là des conditions de fraîcheur et d'ombre assez semblables à ce qu'elle avait ailleurs, par exemple dans les pessières subalpines. Elle a même connu une apogée vers la fin du siècle dernier, où on l'a retrouvée dans de nombreuses plantations de pins de notre région. Elle a probablement trouvé chez nous les champignons mycorhiziens qui lui convenaient (Tyteca et al. 2023b).

Hélas, trois fois hélas, à nouveau des circonstances adverses sont intervenues ; d'une part, les pins, devenus superflus vu la cessation des activités minières, se voyaient – partiellement et progressivement – éliminés de notre région où ils se trouvaient pourtant si bien. D'autre part, et surtout, les conditions climatiques ont commencé à changer drastiquement, avec des alternances d'épisodes très chauds et secs ne convenant pas du tout à notre goodyère, comme à pas mal d'autres espèces végétales, et d'épisodes très humides voyant proliférer limaces et escargots qui se sont délectés des feuilles de goodyères aussitôt réapparues. Nous avons été jusqu'à sonner le glas de cette espèce si attachante (Tyteca et al. 2023b). Mais



Fig. 4. – Encore un dernier sursis pour la goodyère ?
Preleu (Ave), 28 septembre 2025.

l'avertissement le plus percutant vient de Devillers et al., déjà en 2001 : « L'espèce dont la décroissance est la plus forte [...] est *Goodyera repens* [...] Les données de suivi pourraient refléter l'évolution des plantations de résineux et la fermeture de leur sous-bois, et indiquer un échec à long terme de la colonisation anthropogène de l'Europe moyenne par cette espèce nordique, échec déjà signalé dans d'autres régions ».



Fig. 5. – Une plante de *Cephalanthera longifolia* sur le site de Ehô (entre Wavreille et Tellin), 21 mai 2026.

En Lesse et Lomme, l'année 2026 est pire que toutes celles qui précèdent : dans le site le mieux protégé de la région, à Preleu près de Ave (Fig. 4), malgré la présence simultanée de pins et de genévriers en groupements denses, offrant toute l'ombre et toute la fraîcheur nécessaires, seuls quelques pieds de goodyère étaient visibles en mars, et pratiquement plus rien vers la fin du printemps, fin juin (J. Vandenbossche, comm. pers.). La situation est peut-être provisoire ; on peut rêver : peut-être l'année 2027 sera-t-elle meilleure, permettant aux goodyères de reprendre, mais jusques à quand, tant le changement climatique est inexorable ...

5. *Cephalanthera longifolia*

Toujours perçue comme très rare dans notre région de L&L, cette espèce est remarquable par ses importantes éclipses. Cela est assez flagrant : dans plusieurs de ses stations, elle peut apparaître massivement certaines années, où les conditions, notamment météorologiques, sont favorables, pour ensuite rester en dormance pour plusieurs années. Cela est possible grâce à deux propriétés de l'espèce : d'une part, elle peut fort bien rester à l'état de rhizome sous terre, ce qui est possible, d'autre part, si elle maintient une dépendance par rapport à ses champignons mycorhiziens (espèce mycohétérotrophe).

Quatre stations sont actuellement connues en Lesse et Lomme, plutôt dans l'est de la région. La majorité des populations maintiennent cette tendance de « plante à éclipses », qui fait qu'on peut parfaitement ignorer sa présence les années de dormance. Trois des stations sont assez proches l'une de l'autre, aux environs des sites de Spineusart et de Ehô, donc plutôt sur la Calestienne ; la quatrième est plutôt sur le talus ardennais, mais à un endroit où la végétation montre des affinités calcicoles (Forrières – Grande Ramée, Petite Ramée : voir Watelet & Tyteca 2012). L'année 2012 a été particulièrement prolifique pour l'espèce, avec plus de cent pieds observés dans l'ensemble des stations, mais depuis lors, les apparitions sont plutôt sporadiques, ce qui n'empêche qu'une nouvelle station a pu être découverte, à Spineusart (Tyteca & Paquay 2016), qui a produit des plantes en fleurs jusqu'en 2019, préalable à une nouvelle période d'éclipse, puisque la plante n'a plus été vue à cet endroit depuis lors.

Deux aspects importants sont à retenir dans les sites où ont été vus des *Cephalanthera longifolia*, à savoir que (1) aucun ne se trouve dans une réserve naturelle, et que (2) malgré nos signalements, les stations sont peu ou pas entretenues dans un état qui pourrait favoriser la croissance des plantes. En 2026, nous avons vu en tout et pour tout trois plantes, dont une (fleurie) à Forrières, et deux à Ehô (une fleurie, une sans fleurs – Fig. 5). De toutes les stations connues, seule celle de Forrières se trouve dans des conditions favorables pour l'espèce, étant peu accessible et ne nécessitant pas beaucoup d'entretien. Celle-ci, sur le talus ardennais, est quelque peu marginale pour la région L&L au sens strict ; c'est pourquoi nous maintenons l'espèce en catégorie CR, « en danger critique ».

6. *Epipactis microphylla*

La situation de cette espèce n'est pas très différente de la précédente, en termes d'espèce à éclipses et à tendance mycohétérotrophe. Une différence importante est que celle-ci est encore plus rare, n'étant pas loin d'atteindre en Belgique la limite septentrionale de son aire de répartition. Découverte en Lesse et Lomme seulement en 2004 (au Gros Tienne : Tyteca & Baguette 2004a, 2004b), puis encore en 2017 dans une deuxième station (au Banalbois : Mariamé & Tyteca 2017, 2018), on a pu croire à cette époque que notre région était le principal centre de répartition de l'espèce en Wallonie et en Belgique. Mais il se fait que depuis la découverte, *E. microphylla* s'est considérablement raréfié, la station du Gros Tienne passant d'une vingtaine d'individus, lors des premières années, à rien du tout en 2025 et 2026, et n'ayant été observé au Banalbois qu'en un seul individu en 2017, 2018 et 2022, chaque fois en un site différent. Les observations portant sur cette deuxième localité devraient nous rassurer, puisque les sites des observations s'évaluent sur +/- 500 mètres !



La situation est certainement précaire au Gros Tienne, parce que le principal facteur de raréfaction – outre les modifications du climat – est soupçonné être l'impact des fréquentations abusives, sans restriction, sachant que la plante est fort peu visible à l'œil non exercé : les piétinements excessifs entraînent non seulement la dégradation des plantes elles-mêmes, mais également le tassement du sol, pouvant s'avérer très néfaste pour cette espèce. Les impacts néfastes du surpiétinement sur les plantes et sur le sol sont largement commentés et documentés dans la littérature scientifique (p.ex. de Paul & Bailly 2005). Il est urgent que des dispositifs anti-intrusion soient mis en place. La situation est peut-être moins critique au Banalbois, les plantes étant beaucoup plus espacées, et la rareté des apparitions rendant le site moins attractif.

7. *Dactylorhiza viridis* (*Coeloglossum viride*)

Le sympathique et discret orchis grenouille a très fortement régressé, depuis les années 1970-1980 où on en connaissait une douzaine de localités, souvent bien fournies, en Lesse et Lomme, jusqu'à l'époque actuelle, où seules quatre stations, très peu ou pas fournies, suivant les années, ont

← Fig. 6. – Apercevez-vous encore l'unique pied d'orchis grenouille parmi les platanthères, sur cette photo prise au Borquet (Ave), le 12 juin 2025 ?

subsisté. On peut affirmer sans trop se tromper que dans ce cas-ci, le changement climatique est largement responsable de ce recul spectaculaire. La plante est typique des prairies fraîches de montagnes, et les trop fréquentes périodes de chaleur et de sécheresse sous nos latitudes et altitudes ont eu raison des populations croissant aux expositions les moins favorables (sud) de nos pelouses calcicoles, milieu où elle se plaisait autrefois. Les seules stations où elle subsiste maintenant sont localisées sur des pentes nord (Borquet, Ave : Fig. 6) ou à des endroits frais ou raisonnablement ombragés (Bâtis d'Haurt, Bure ; Terre des Aujes, Revogne ; Eclaye, Pondrôme). On peut sans doute affirmer, malheureusement, que *Dactylorhiza viridis* ne fera bientôt plus partie de la liste de nos espèces indigènes.

8. *Neotinea ustulata* (*Orchis ustulata*)

Exactement le même commentaire peut être fait à propos de l'orchis brûlé que pour l'orchis grenouille. A ceci près qu'ici, le processus est plus avancé : en 1976 on observait encore une belle population au Tienne des Vignes, forte d'une trentaine d'individus. On se souvient de la grande sécheresse de 1976, qui a perduré pendant quatre mois ; de nombreuses populations d'orchidées de Lesse et Lomme en ont souffert considérablement. A partir de l'année suivante, on n'apercevait plus que quelques individus de l'orchis brûlé, et en peu de temps, ce nombre s'est réduit à un clone de deux ou trois plantes, qui miraculeusement a subsisté pratiquement jusqu'à nos jours (Fig. 7). L'orchis brûlé fait partie des orchidées qui, comme l'orchis grenouille, sont inféodées aux prairies de montagne. La comparaison avec l'Entre-Sambre-et-Meuse est flagrante : là-bas, au moins une très belle population a pu se maintenir et bénéficier d'un aménagement (coupe de pins ; éloignement des sangliers) qui a été favorable à l'espèce, dont on compte à nouveau des dizaines d'individus.

Espèces en danger (EN)

Dans la catégorie suivante, nous avons les espèces en danger ; donc il n'y a plus la notion d'immédiateté, mais le risque reste sérieux si des mesures de sauvegarde ne sont pas prises, soit (1) parce qu'elles sont rares au niveau local, ou (2) parce que leur histoire récente montre qu'elles ont une tendance à se raréfier, éventuellement à cause d'un changement survenu dans leur environnement. Dans le cas (1), se trouvent des espèces rares en L&L, comme le sont *Dactylorhiza maculata* et *Ophrys fuciflora* ; dans le cas (2), on a typiquement la situation de trois espèces d'*Epipactis*, comme indiqué au Tableau 1.

9. *Dactylorhiza maculata*

Cette espèce est rare dans la région en raison de la nature dominante des sols qu'on y trouve, à savoir des sols calcaires, de sorte qu'en raison de son caractère acidophile, elle n'a jamais pu être fréquente dans la région, qui elle-même est entourée de régions à sols nettement plus acides, comme l'Ardenne, où *D. maculata* est plutôt fréquente. Même si ses rares populations en L&L fluctuent en nombre d'individus, comme par exemple dans la réserve Natagora du Ri d'Howisse, les mesures de gestion appropriées permettent à cette espèce de reprendre rapidement le dessus.

10. *Ophrys fuciflora*

Cet ophrys est rare en Lesse et Lomme, probablement en raison de sa position en limite d'aire de répartition, qui fait qu'elle est plus sensible que les autres espèces calcicoles aux perturbations diverses qui peuvent se produire. Mais là où les conditions sont encore bonnes, elle peut fort bien prospérer, comme c'est le cas au Gros Tienne de



Fig. 7. – *Neotinea ustulata* au Tienne des Vignes (Resteigne), lors d'une de ses dernières apparitions, clone de trois pieds, 20 mai 2015.

Lavaux-Sainte-Anne. Les perturbations ici sont d'un autre ordre, à savoir la surfréquentation du site, et c'est un paramètre sur lequel nous pouvons intervenir. Ailleurs l'ophrys frelon existe aussi, mais en général par pieds isolés, et il convient de rétablir les conditions lui permettant de prospérer à nouveau, comme à Lorinchamps ou aux Bâtis d'Haurt (Bure).

11. Deux *Epipactis*

Nous traitons ici ensemble les cas de deux espèces, *Epipactis atrorubens* et *E. muelleri*, qui ont des écologies fort semblables et semblent réagir de façon analogue aux perturbations de leur environnement (Figs. 8 et 9). Les deux espèces sont, parmi les *Epipactis*, celles qui occupent une niche particulière, celle des lisières et même pelouses ouvertes calcicoles, étant en cela extrêmes par rapport aux autres espèces du genre. Considérées jusqu'à récemment comme « assez rares » en Lesse et Lomme, elles ont subi à une époque récente une certaine régression qui frappe aussi d'autres genres et espèces typiques des pelouses calcicoles, et qui est liée au changement climatique. Elles ont ainsi disparu de certains de leurs sites de prédilection, ou ont régressé de façon spectaculaire dans d'autres. L'une et l'autre espèce gardent heureusement des stations qui paraissent stables, par exemple le Saut del Berbis pour *E. atrorubens*, le Tienne Saint-Inal ou Boton pour *E. muelleri*. Nous les considérons néanmoins comme « en danger » l'une et l'autre, vu leur régression évidente qui reflète leur sensibilité au maintien de leurs milieux, impliquant par la même occasion le besoin d'une attention particulière dans les années à venir. Il est à noter que l'une et l'autre espèces ne subsistent pas dans les mêmes sites, impliquant qu'il serait peu opportun de relâcher l'attention sur l'un quelconque de ces sites, serait-ce par exemple pour des raisons de choix cornélien en cas de restrictions budgétaires ou autres ...



Fig. 8. – *Epipactis atrorubens*, Bâtis d'Haurt (Bure), 19 juin 2007.



Fig. 9. – *Epipactis muelleri*, Boton (Auffe), 11 juillet 2021.

12. *Epipactis purpurata*

Le doute est beaucoup moins tolérable en ce qui concerne cet autre épipactis, qui présente une écologie radicalement distincte de celle des deux espèces dont on vient de parler. Nous avons traité en long et en large, à de nombreuses reprises, le cas de cet épipactis devenu emblématique de la région Lesse et Lomme (voir p.ex. Tyteca et al. 2023a, Tyteca 2026a, ou Debruxelles et al. 2026). Alors qu'on pouvait, encore récemment, le considérer comme « assez rare » et plutôt « vulnérable » (VU) dans le jargon de l'UICN, les évolutions récentes conduisent à le rétrograder au niveau « en danger » (EN), comme ses deux congénères. Les raisons sont multiples : d'une part et de façon évidente, l'évolution du climat joue un grand rôle, qui fait que cette espèce affectionnant les stations fraîches, humides et sombres ne trouve plus vraiment les ambiances qui lui conviennent au cours des dernières années : le nombre total d'individus retrouvés cette année 2026 dans l'ensemble des stations est de 35, alors qu'on vient de 255 (en 2021) et de 165 (en 2025). Qui plus est, sur l'ensemble de ces 35 pieds observés, seuls deux ont montré des fleurs relativement bien développées, tous les autres exhibant des inflorescences séchées et noircies.

Un deuxième facteur jouant en défaveur de l'épipactis pourpre vient des multiples atteintes à son habitat, la principale étant l'abattage systématique des vieux chênes séculaires dans la partie du Bois de la Héronnerie soumise à la spéculation immobilière (et qui passera prochainement sous contrôle de l'armée – ce qui, diront d'aucuns, ne peut aller que pour un mieux). A d'autres endroits, c'est la surpopulation de gibier, que les chasseurs entretiennent via le nourrissage en forêt, qui est responsable de la dégradation du milieu et de sa biodiversité,

comme c'est le cas du Bois de Hart, jadis une des principales stations de l'espèce, et d'ailleurs le lieu même où fut découverte la première population en Lesse et Lomme (Fig. 10-11).

Espèces vulnérables (VU)

Cette catégorie clôt la classe des espèces « menacées » à des degrés divers, celles de la catégorie « vulnérables » étant la moins menacée, en ce sens que la présence sur le territoire est encore en général conséquente, tandis qu'il existe des circonstances qui à terme pourraient représenter une menace pour la survie de l'espèce dans la région concernée, et que le risque est quand même considéré comme « élevé ».



Figs. 10-11. – *Epipactis purpurata* dans le Bois de Hart, jadis (à gauche – 12 août 2007) et aujourd'hui (à droite – 6 août 2026).

13. *Epipactis neglecta*

Espèce reconnue dans la flore de Lesse et Lomme à une époque relativement récente (Delvaux de Fenffe & Tyteca 1995 ; Tyteca et al. 2001), elle s'est rapidement imposée comme faisant partie du paysage forestier, supplantant même, par sa fréquence et son abondance, l'ubiquiste *Epipactis helleborine* dans les biotopes forestiers sur calcaire. En fait *E. neglecta* porte bien son nom : celui-ci évoque ce qu'on considérait à une certaine époque comme des *E. helleborine* malingres, à floraison précoce et souvent avortée, la plante étant généralement autogame. C'était alors une forme d'*E. helleborine* qu'on avait tendance à « négliger » (d'où son nom), alors que par sa morphologie et sa biologie elle s'en sépare assez nettement. A certains endroits, elle voisine avec *E. muelleri*, aux expositions plus ensoleillées, et forme parfois des hybrides avec cette dernière ou avec *E. helleborine*, ce qui montre que le caractère autogame est tout relatif et que la plante est parfaitement capable de transmettre ses pollinies à ces deux autres espèces (étant alors qualifiée d'« allogame facultative » - Tyteca 2022).

Malheureusement l'épipactis négligé a montré, ces dernières années, tout comme l'épipactis de Müller, une tendance nette à la régression, à nouveau en raison de divers facteurs, qu'on retrouve comme dans le cas des autres espèces forestières passées en revue plus haut : (1) le changement climatique, favorisant sécheresse et chaleur, aussi au fond des bois, néfaste aux orchidées en général ; (2) l'effet de surpopulations de gibier lié aux habitudes de chasse, qui fait que de plus en plus celui-ci consomme les végétaux herbacés, surtout quand leur présence est disparate en sous-bois.

14. *Dactylorhiza majalis*

L'orchis de mai ou orchis à feuilles larges était autrefois répandu dans nos régions, y compris en Lesse et Lomme. De nos jours il subsiste dans certaines prairies humides, où sa situation est stable, comme à la Terre des Aujes (Revogne), au Ri d'Howisse (Wavreille), au Coin de Suzin (Rochefort) ou à Comogne (Focant). Il n'est pas menacé à ces endroits, à condition que les modes de gestion (fauchage annuel tardif) persistent. Il était aussi présent dans certaines prairies de la Basse Wimbe (vers Lavaux-Ste-Anne), où son abondance a été réduite suite à l'utilisation d'engrais, mais on peut espérer que cette situation soit réversible, pour autant que l'on mette fin à cette pratique. Sa présence en des zones voisines de la L&L, comme à Chevetogne (Domaine Provincial) ou à Marche-en-Famenne (Arboretum) est assurée, et permet d'espérer que nos populations puissent occasionnellement bénéficier de l'apport (spontané) de graines à partir de ces endroits.

15. *Dactylorhiza fuchsii*

Pratiquement les mêmes propos peuvent être tenus pour *D. fuchsii* que pour l'espèce précédente, à ceci près que les milieux et les sites sont fortement différents. *D. fuchsii* est rare en L&L : on compte deux stations principales, au Tienne St-Inal (Han-sur-Lesse) et à Serivau (Auffe). Celles-ci sont fortement différentes l'une de l'autre du point de vue écologique : pelouse calcicole au Tienne St-Inal, frênaie alluviale à Serivau, autant que chacune d'elles diffère des stations de *D. majalis*. La première est traitée par pâturage annuel en principe tardif ; la seconde ne nécessite rien d'autre que la gestion forestière. Les deux sites mentionnés plus haut pour *D. majalis*, hors L&L, incluent aussi *D. fuchsii*, qui n'est pas rare si on considère la Région wallonne dans sa globalité. Une particularité de *D. fuchsii* en L&L est l'apparition sporadique de pieds isolés loin des populations consistantes, comme aux Bâties d'Haurt (Bure) et au Tienne des Vignes (Resteigne).

L'un dans l'autre, on peut considérer que *D. fuchsii* est soumis au même degré de menace (vulnérable) que *D. majalis*. Les deux photos des Figs. 12-13 montrent des variétés de couleurs remarquables dans une même station (observer la couleur des loges polliniques !).



Figs. 12-13. – Deux formes de *Dactylorhiza fuchsii* à l'Arboretum de Marche-en-Famenne. 11 juin 2025.

16. *Orchis simia*

Cette sympathique orchidée possède la double particularité, en Lesse et Lomme, d'être en limite d'aire de répartition et d'y bénéficier d'un nombre « raisonnable » de populations. La situation était certes meilleure en 2001 (Tyteca 2001a) : quelques localités ont été perdues depuis cette époque, mais la situation actuelle a l'avantage d'être stable, toutes les populations importantes étant désormais protégées (RND du Gros Tienne, de Pesire et du Roptai). Nous l'avons d'ailleurs qualifiée, en 2015, d'espèce « en recul mais stabilisée récemment ». D'autres localités sont sporadiques et/ou peu fournies, mais certaines sont dans des réserves naturelles, ce qui permet d'espérer un avenir plus serein (Borquet – Ardenne & Gaume ; Bois de Hart – bois communal ; Cobri – Naturalistes de la Haute-Lesse). Elles constituent en tout cas la preuve que l'espèce peut s'implanter dans des sites non encore occupés. Nous indiquons quand même l'*Orchis simia* comme « vulnérable », vu la population totale en L&L encore modestement importante, sans toutefois montrer de recul, sachant aussi que l'espèce est rare sous nos latitudes et, à ce titre, patrimoniale.

Espèces quasi menacées (NT)

Nous pourrions qualifier autrement ces espèces : en langage enfantin, « non menacées, mais presque ». Il n'est pas nécessaire de faire un commentaire détaillé sur chacune d'entre elles ; leur liste figure dans le Tableau 1. Celles qui appellent peu de commentaires, parce qu'elles sont stables et qu'il s'agit d'espèces calcicoles, trouvant dans notre région les habitats qui leur conviennent, sont *Cephalanthera damasonium*, *Orchis anthropophora* et *Ophrys insectifera*.

Certaines autres espèces appellent toutefois un commentaire, qui va dans le sens positif, puisqu'il s'agit d'espèces qui ont pu être qualifiées précédemment de rares ou menacées, mais qui ont pu reprendre vigueur grâce, notamment, aux efforts de conservation de la nature, qu'ils aient été menés par les services de la Région ou par les associations privées, ou, plus simplement, parce que leurs populations se sont trouvées par chance dans l'enceinte de territoires protégés, soit encore parce qu'elles montrent une bonne dynamique de maintien et/ou d'expansion d'aire.

17. *Himantoglossum hircinum* et *Ophrys apifera*

Calcicoles caractéristiques de nos pelouses sur calcaire, ces deux-ci se signalent par leur comportement erratique, souvent pionnier ; elles sont très rares voire invisibles certaines années, abondantes et apparaissant n'importe où d'autres années. Ce comportement est signalé et décrit par de nombreux auteurs (p.ex. Summerhayes 1969 pour les Îles Britanniques). La Lesse et Lomme ne fait pas exception. Les années d'abondance, l'ophrys abeille est susceptible de montrer certaines de ses formes particulières ; chez nous, les formes *bicolor* et *belgarum*, voire *curviflora*, feront hésiter plus d'un orchidologue même averti sur l'identité exacte de la plante.

18. *Anacamptis pyramidalis* et *Orchis purpurea*

Ces deux espèces sont bien implantées en Lesse et Lomme, la deuxième depuis longtemps, alors que la première n'a été rapportée dans notre région que depuis les années 1970. Depuis lors, l'*anacamptis pyramidalis* a fait l'objet de mentions disparates de plantes en général isolées. Ce n'est qu'assez récemment qu'elle a commencé à former des populations plus fournies, comme par exemple aux Thiers (Jemelle). Alors qu'elle a commencé à s'implanter au Borquet (Ave – Fig. 14) depuis une quinzaine d'années, l'an dernier elle a produit 10 plantes, et cette année 2026, une trentaine de plantes, de sorte qu'on peut parler d'une véritable population. Les plantes isolées continuent à apparaître deci-delà.

L'orchis pourpre de son côté est connu de quelques populations bien fournies, au Gros Tienne, au Bois de Hart et au Tienne St-Inal. Depuis quelques années il montre aussi cette tendance, à l'instar de l'orchis pyramidal, à produire des individus isolés en de nombreux endroits de notre région, parfois inattendus, et ne donne pas l'impression d'une espèce en voie de disparition.



Fig. 14. – *Anacamptis pyramidalis*, Borquet (Ave), 6 juin 2019.

19. *Anacamptis morio*

Cette même dernière remarque vaut aussi pour l'orchis bouffon, *Anacamptis morio*. A une certaine époque il semblait en perdition, lorsque la déprise agricole semblait conduire à l'abandon pur et simple des prairies traditionnelles de fauche. Depuis ce moment-là, ces habitats typiques de nos régions ont trouvé de nouvelles lettres de noblesse, de sorte que tout doit être fait pour qu'on les réhabilite et les restaure ... tout bénéficie pour l'orchis bouffon, qui partout montre un spectaculaire redressement, au point qu'on le montre en exergue lorsqu'il est question de parler des aspects positifs de la reprise d'activités traditionnelles, à l'occasion de la publication de la Liste rouge de Wallonie (Frankard et al. 2026 ; Liste rouge de la Flore – résultats des monitorings –

<https://biodiversite.wallonie.be/home/evaluation-biologique/resultats-des-monitorings/listes-rouges/flore-2022.html?sort=tax&refine.groupe=Flore&start=50>).

Néanmoins encore considérée au niveau EN, « en danger », en ce qui concerne la Wallonie, nous la portons désormais sans hésiter au niveau NT, « quasi menacées » pour ce qui est de la Lesse et Lomme, son habitat figurant maintenant parmi les plus caractéristiques et les mieux réhabilités de notre région.

Préoccupation mineure (LC)

Nous laissons dans cette dernière catégorie sept espèces que l'on peut considérer comme fréquentes au niveau local, qui n'y semblent pas menacées dans l'immédiat (Tableau 1), et figurent d'ailleurs à ce niveau (LC) pour l'ensemble de la Wallonie, à l'exception de deux d'entre elles plus strictement calcicoles (*Neottia nidus-avis* et *Gymnadenia conopsea*) et paraissant donc plus rares et menacées quand on considère l'ensemble de la Région (catégorie « VU »), avec aussi le cas particulier de *Platanthera fornicata* (catégorie « DD » - data deficient), non encore reconnu au niveau régional, mais dont le nom supplante probablement celui longtemps utilisé de *P. bifolia* (voir la section consacrée à cette espèce), qui au niveau wallon est lui aussi considéré comme « VU ».

A noter tout de même qu'outre les espèces prises individuellement, il est parfois important de prendre en compte des populations mixtes, comportant deux espèces ou plus, dont il est opportun d'étudier les interactions. En Lesse et Lomme, c'est le cas de certaines populations formant des hybrides occasionnels (p.ex. *Orchis purpurea* x *O. simia* ou *Ophrys fuciflora* x *O. apifera*), mais aussi et surtout de populations mixtes de *Platanthera*, faisant intervenir les deux espèces « communes » *P. chlorantha* et *P. fornicata* (anciennement *P. bifolia*), dont il est intéressant d'analyser les interactions, notamment vis-à-vis des pollinisateurs et du biotope (voir à ce sujet Esposito et al. 2018 ; Ambroise et al. 2020). De telles populations doivent figurer aussi dans les objectifs de conservation.

Conclusion

Si on fait le bilan des espèces disparues ou les plus rares (catégories RE et CR), vu l'histoire récente de l'évolution des pratiques agricoles dans notre région (perte des prairies très humides), vu l'urbanisation croissante impliquant la perte de certains milieux remarquables et vu l'évolution climatique générale, on peut conclure que la perte de certaines espèces est inexorable : *Epipactis palustris*, *Orchis militaris*, *Platanthera bifolia* s.str., et sans doute prochainement *Goodyera repens*, *Dactylorhiza viridis* et *Neotinea ustulata*. La perte de deux autres espèces, plus forestières, *Cephalanthera longifolia* et *Epipactis microphylla*, peut être évitée si des précautions particulières sont prises (protection stricte des milieux ; évitement de la surfréquentation). Le maintien des 26 autres espèces énumérées au Tableau 1 doit pouvoir être assuré, vu la mise en place récente d'un réseau important de réserves naturelles, et moyennant le suivi attentif des pratiques de gestion qui y ont été préconisées. En vue de contribuer à une amélioration de la gestion des espèces menacées (CR, EN, VU), des recommandations particulières sont fournies ou récapitulées dans l'annexe reprise ci-dessous, laquelle inclut également le cas des populations mixtes évoquées plus haut. Il convient à cet égard de se rappeler que ce que l'on vise, c'est le maintien des populations d'orchidées jusqu'au terme de la fructification, sans lequel les efforts de conservation seraient vains.

Bien entendu, les situations envisagées dans l'annexe ne concernent que les orchidées, et il convient de balancer ces objectifs avec ceux qui concernent d'autres éléments de la flore ou de la faune. A titre d'exemple, on peut mentionner certains sites (Bâtis d'Haurt, Preleu, ...), où outre les orchidées survenant jusque tard en saison, interviennent aussi les gentianes, autres éléments emblématiques de ces lieux, qui prennent pratiquement le relais après la fructification des orchidées. Un autre exemple remarquable est celui du site de Botton, où le maintien de la population du moiré sylvoicole (*Erebia aethiops*) pose des problèmes épineux aux gestionnaires de réserves.

Remerciements

Ces observations doivent beaucoup à la collaboration avec les membres du Comité de gestion pâturage en Lesse et Lomme, en particulier François Cerisier, Bernard Convié, David Dupuis, Patrick Lighezzolo, Marc Paquay, ainsi qu'avec Jimmy Vandebossche, Natacha Debruxelles et les membres du Cantonement DNF de Rochefort.

Références bibliographiques

- Ambroise V, Esposito F, Scopece G & Tyteca D. 2020. Can phenotypic selection on floral traits explain the presence of enigmatic intermediate individuals in sympatric populations of *Platanthera bifolia* and *P. chlorantha* (Orchidaceae)? *Plant Species Biology* **35**: 59-71.
- Bournérias M, Prat D (dir. scient.), Amardeilh JP, Aymonin GG, Bournérias J, Demange M, Démares M, Dusak F, Engel R, Feldmann P, Gathoye JL, Gerbaud O, Gévaudan A, Guillaumin JJ, Jacquet P, Lemoine G, Melki F, Quentin P, Scappaticci G, Schatz B, Selosse MA & Tyteca D. 2005. Les Orchidées de France, Belgique et Luxembourg (2^{ème} éd.). Ouvrage collectif sous l'égide de la Société Française d'Orchidophilie. Paris: Collection Parthénope (Biotope).
- Crépin, F., 1873.- Florule des environs de Han-sur-Lesse. Bruxelles, Gustave Mayolez.
- Crépin F. 1884. Manuel de la Flore de Belgique. 10^{ème} éd. H. Desoer, Liège : 68 + 495 pp.
- Debruxelles N, Peret M, Brams-Croise K, Poncelet F, Maldague M, Delvaux D, Lemercier V, Lebecque P & Tyteca D. 2026. Pistes pour la sauvegarde de l'épipactis pourpre en Lesse et Lomme. *Les Barbouillons* n° 336 : 42-47.
- Delvaux de Fenffe MC & Tyteca D. 1995. Nouvelles stations d'*Epipactis leptochila* (Godf.) Godf. en Caestienne centrale. *Naturalistes belges* **76** (Orchid. 8): 124-127.

- de Paul MA & Bailly M. 2005. Effets de la compaction des sols forestiers. *Forêt wallonne* n° 76 : 48-57.
- Devillers P, Devillers-Terschuren J & Vander Linden C. 2001. Les Orchidées comme bio-indicateurs de l'état de l'environnement : premières réflexions sur l'expérience menée en Région Wallonne. *Naturalistes belges* **82** (Orchid. 14): 19-37.
- Esposito F, Vereecken NJ, Gammella M, Rinaldi R, Laurent P & Tyteca D. 2018. Characterization of sympatric *Platanthera bifolia* and *Platanthera chlorantha* (Orchidaceae) populations with intermediate plants. *PeerJ* 6:e4256.
- Frankard P, Delescaille LM, Petit G, Baumans XDA, Delmarche C, Dupriez P, Gathoye JL, Schott O, Barbier Y & Dufrène M. 2026. Liste Rouge de la Flore Vasculaire de Wallonie. *Naturalistes belges* **107** (1) : 1-78.
- Limbourg P. 1992. Dimanche 26 juillet : Prospection IFBL du carré J6.23.44 à Lessive, Ave-et-Auffe (Cobri). *Les Barbouillons* n° 149 : 152-153.
- Mariamé P & Tyteca D. 2017. Une deuxième station pour l'épipactis à petites feuilles (*Epipactis microphylla*). *Les Barbouillons* n° 298 : 40-41.
- Mariamé P & Tyteca D. 2018. L'épipactis à petites feuilles encore observé près de Belvaux ! *Les Barbouillons* n° 303 : 53.
- Pirsoul F. 1904. Note sur le *Goodyera repens* R. Br. Orchidée nouvelle pour la Flore belge. *Bull. Soc. Roy. Bot. Belg.* **41**: 44-48,125.
- Summerhayes VS. 1968. Wild orchids of Britain, 2nd edn. - Collins, London.
- Thill A. 1964. La flore et la végétation du Parc national de Lesse et Lomme. *Ardenne et Gaume*, Monographie n° 5.
- Tyteca D. 2001. Un (ou deux ?) *Epipactis* nouveau(x) en Lesse-et-Lomme. Annexe au compte rendu de la sortie du 18 août 2001. *Les Barbouillons* n° 202: 88-92.
- Tyteca D. 2008. Atlas des Orchidées de Lesse et Lomme. Ministère de la Région wallonne, Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement, Série « Faune – Flore – Habitats » n° 3, Gembloux, 216 pp.
- Tyteca D. 2015. Évolution récente des populations et habitats d'orchidées en Lesse et Lomme (2008 – 2014). *Cahiers des Naturalistes de la Haute-Lesse* n° 6 : 41 + 2 p.
- Tyteca D. 2022. Observations sur les espèces et hybrides d'*Epipactis* en Lesse et Lomme (Rochefort, Province de Namur, Belgique) : la biodiversité à l'œuvre dans les espaces forestiers. *Naturalistes belges* **103** : 1-9.
- Tyteca D. 2025. Que se passe-t-il chez nos platanthères ? Petit encart explicatif. *Les Barbouillons* n° 332 : 42-44.
- Tyteca D. 2026a. Évolution et perspectives pour les populations de l'épipactis pourpre (*Epipactis purpurata*) en Lesse et Lomme. *Les Barbouillons* n° 333: 26-31.
- Tyteca D. 2026b. La triste histoire du *Platanthera bifolia* de Navaugle et autres histoires de platanthères. *Les Barbouillons* n° 333 : 34-37.
- Tyteca D. & Baguette M. 2004a. Découvertes exceptionnelles en Lesse et Lomme : *Epipactis microphylla*. *Les Barbouillons* n° 218 : 73-74.
- Tyteca D. & Baguette M. 2004b. À propos de deux trouvailles récentes d'orchidées en Wallonie : dissémination à longue distance ou syndrome de méconnaissance ? *Natural. belges, Orchid* **17** : 89-96.
- Tyteca D, Devillers-Terschuren J & Devillers P. 2001. *Epipactis neglecta* (Kümpel) Kümpel en Caestienne centrale (Belgique). *Natural. belges* **82** (Orchid. 14): 105-109.
- Tyteca D, avec le concours de Fautsch M, Hilgers M, Louviaux M, Paquay M, Rousseau C. 2023a. La Héronnerie, l'épipactis pourpre et des Lois à réinventer. *Les Barbouillons* n° 322 : 51-57.
- Tyteca D., Mariamé P. & Ghyselinck D. 2023b. Un sursis pour le chant du cygne de la goodyère rampante ? Quelques réflexions à propos de l'avenir de nos populations de goodyère. *Les Barbouillons* n° 324 : 47-50.
- Tyteca D & Paquay M. 2016. Inventaires biologiques et botaniques aux environs de Wavreille (Brouire, En Laumont, Spineusart). *Les Barbouillons* n° 290 : 38-40.
- Watelet, M. & Tyteca, D., 2012. Une nouvelle station du céphalanthère à longues feuilles en Lesse et Lomme. *Les Barbouillons* n° 266 : 23-24.

Annexe – Modes de gestion préconisés pour les espèces d'orchidées menacées (CR, EN et VU) et les populations mixtes pour certains sites de Lesse et Lomme.

Sont reprises dans le tableau ci-dessous, quelques-unes des situations les plus problématiques, sur lesquelles une attention particulière doit être portée. Sans surlignage : pas de correction particulière au mode existant ; surlignage jaune : attention particulière requise ; orange : attention sérieuse requise.

Mode de gestion préconisé	Sites	Espèces concernées
Dispositifs anti-intrusion (lutrins d'information)	Gros Tienne	<i>Epipactis microphylla</i>
	Tienne des Vignes	<i>Ophrys fuciflora</i> (2 x)
Gestion appropriée : période et lieux de pâturage	Ri d'Howisse – après 1/08	<i>Neotinea ustulata</i>
		<i>Dactylorhiza majalis</i>
		<i>Dactylorhiza maculata</i>
	Borquet – après 1/08	<i>Dactylorhiza viridis</i>
		<i>Platanthera population mixte</i>
	Bâtis d'Haurt – après 1/08	<i>Dactylorhiza viridis</i>
		<i>Epipactis atrorubens</i>
	Eclaye – après 15/07	<i>Dactylorhiza viridis</i>
	Tienne St-Inal ('orchidées') – après 1/08	<i>Dactylorhiza fuchsii</i>
		<i>Epipactis muelleri</i>
Gestion appropriée : période et lieux de fauchage	Boton (centre) – après 1/08	<i>Epipactis muelleri</i>
		<i>Platanthera population mixte</i>
Gestion appropriée : forestière (pas de coupe d'arbres)	Lorinchamps – après 15/07	<i>Ophrys fuciflora</i>
	Roptai – après 15/07	<i>Orchis simia</i>
Gestion appropriée : éviter surpopulation de gibier en forêt → pas de surnourrisage	Terre des Aujes – après 15/07	<i>Dactylorhiza majalis</i>
		<i>Dactylorhiza viridis</i>
Gestion appropriée : débroussaillage sans étrépage ni tassement	Tous les sites indiqués pour deux espèces d' <i>Epipactis</i> →	<i>Epipactis purpurata</i>
		<i>Epipactis neglecta</i>
Gestion forestière légère (débroussaillage occasionnel)	Tous les sites indiqués pour deux espèces d' <i>Epipactis</i> →	<i>Epipactis purpurata</i>
		<i>Epipactis neglecta</i>
Gestion forestière légère (débroussaillage occasionnel)	Talus RN Wavreille – Tellin à Ehô – également pinède de l'autre côté de la route	<i>Cephalanthera longifolia</i>
	Gros Tienne (lisière supérieure)	<i>Epipactis microphylla</i>